temps après, la grande assemblée qui eut lieu à Toronto s'occupa également de la question. Mais je reviens au fait qu'aux dernières élections générales le peuple ne fut pas du tout appelé à se prononcer sur l'op-Portunité de la confédération. Aucun des hons. membres ne saurait différer avec moi sur ce sujet. Je veux maintenant, hons. messieurs, parler dans un langage modéré du Projet. C'est mon avis que les membres du gouvernement actuel du Canada, ainsi que ceux des différents gouvernements des pro-Vinces d'en-bas sont tous des hommes capables, et je crois aussi qu'ils sont tous honnêtes et expérimentés; c'est par eux que la question fut soulevée, sinon pour la première fois, du moins dans la forme des résolutions qui constituent aujourd'hui le fonds du débat. C'est pourquoi j'en viens à la conclusion que c'est une mesure qui doit le jour aux hommes les Plus éminents du Casada et peut-être de tout le continent américain. Quoiqu'il en soit, c'est une mesure qui n'émane pas du peuple, et je vous demande, hons. messieurs, si l'histoire n'est pas d'accord avec moi lorsque J'affirme que de tels changements sont précédés par un mouvement en ce sens de l'opinion publique. Le peuple se sentant Opprimé par l'ordre de choses existant se lève dans sa majesté, met fin à ses souffrances et demande une nouvelle constitution. C'est pourquoi je maintiens qu'en face du changement à effectuer en la manière proposée Par la sagesse réunie des divers gouvernements et sans commotion politique aucune, le Peuple dont il s'agit de modifier la constitution devrait avoir la faculté de se prononcer sur une aussi importante question. Il ne suffit pas, suivant moi, que quelques-uns des esprita supérieurs du pays soient capables de concevoir et exécuter un si grand changement, si le peuple ne fait connaître d'abord son opinion. J'en viendrai maintenant, bons. messieurs, à la représentation de la première conférence, durant laquelle se firent les premières démarches, à Charlottetown. Nous savons tous que les gouvernements des diverses provinces maritimes avaient décidé chacun, en vertu de résolutions votées dans les sessions précédentes de leurs divers parlements, d'envoyer des délégués à Charlottetown pour s'entendre sur la possibilité de ne former qu'une seule et même province au moyen d'une union législative. Il nous est facile de comprendre, d'après la position de oes divers gouvernements, combien il leur importait de s'unir sous un seul et d'obvier

ainsi à la diversité d'impôts qui existait entr'eux; par le fait, leurs intérêts étaient tellement confondus et communs qu'une telle union devait être pour eux de la dernière importance. Le gouvernement canadien se rendit à Charlottetown pour s'aboucher avec ces délégués, et telle fut la force de ses considérations sur l'esprit des représentants des provinces d'en-bas qu'ils laissèrent de côté leur premier projet pour s'oncuper de celui d'une union fédérale de toutes les provinces. Je crois, hous. messieurs, que si les motifs qui ont fait abandonner aux délégués de Charlottetown leur premier projet étaient connus, on découvrirait que l'un des principaux est la construction du chemin de fer Intercolonial. D'après tout ce que j'ai entendu dire dans le cours d'un voyage récent que j'ai fait dans les provinces d'en-bas, j'en suis venu à la conclusion que si quelque chose a surtout influé sur la décision du peuple de ces localités ç'a été le chemin de fer Intercolonial. On se souvient que, d'après l'ancien plan à ce sujet, le Canada devait fournir les cinq douzièmes des frais et les provinces maritimes les sept-dousièmes; or, par les résolutions qui sont déposées en ce moment devant la chambre, il paraît que si le projet de confédération est adopté, le chemin de fer devra être construit. Et, en effet, il sera dans ce cas une matière de nécessité; mais, alors, le Canada, au lieu d'y contribuer pour les cinq-douzièmes, devra y contribuer pour environ les dixdousièmes. (Ecoutes ! écoutes !) Je ne m'attache à ce fait que pour montrer que l'on a dû mettre sous les yeux des délégués des provinces d'en-bas de fortes considérations pour les engager à coopérer à ce grand projet de confédération; car on sait trèsbien que le chemin de fer Intercolonial a été le premier et l'un des objets des plus constantes préoccupations de presque toutes les provinces maritimes. Ce chemin de fer leur ouvrira de vastos étendues de terrain, et leur rapportera, si on en juge par l'importance qu'elles y attachent, des bénéfices qui seront supérieurs à tous ceux que le Canada pourrait en espérer. Aussi, me paraît il évident que c'est cet argument dont on s'est servi pour les amener à l'union projetée. En ce qui regarde maintenant la représentation de la seconde conférence, celle de Québec, je pense que le Canada n'a pas eu la proportion d'influence numérique à laquelle il avait droit. Il y avait, si je ne me trompe, vingtet-un délégués des provinces maritimes.